Mairie de Saint-Benoît

11, rue Paul Gauvin - BP 11 86281 Saint-Benoît Cedex Tel : 05 49 37 44 00 contact@saintbenoit86.fr



une ville-jardin extraoldinaire!

D220307-9-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM: 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Bernard PETERLONGO. Mme Martine BATAILLE , Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, M. Hubert BAILLY, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ. Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, Mme Nathalie DAVID, M. Bernard DAVIGNON, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER.

POUVOIRS: 3

M. Alain JOYEUX à Mme Agnès FAUGERON M. Philippe AYRAULT à Mme Daro BOUCHÉ Mme Jacqueline TERNY à Mme Isabelle BOUCHET-NUER

<u>ABSENTS</u> : 2 M. Judickaël BOUÉ M. Philippe DELAHAYE

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 7 MARS 2022

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-huit février deux mille vingt-deux mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le sept mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures cinq, salle du conseil municipal de la Mairie — 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT — sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

OBJET: CONSULTATION AUTOROUTE POITIERS/LIMOGES

Rapporteur : M. Bernard PETERLONGO, Maire de Saint-Benoît

Vu la décision du 1^{er} septembre 2021 de la Commission Nationale du Débat Public actant l'organisation d'une concertation préalable ; Vu l'article L.121-9 du Code de l'environnement ;

Cette concertation est la suite logique d'une demande des acteurs locaux : étudier une solution globale pour l'itinéraire Poitiers-Limoges. Jusqu'ici, la RN147 a fait l'objet d'opérations spécifiques réalisées ou programmées. Il s'agit avec ce projet d'apporter une solution sur l'itinéraire complet.

L'État a donc lancé une étude de faisabilité technico-économique, dite « étude de concessibilité » sur la mise en concession autoroutière de la RN147. La concertation s'appuie sur ces études et vient notamment ouvrir le débat sur le ou les meilleurs moyens de rapprocher les agglomérations de Poitiers et Limoges.

Tenant compte de ces éléments, le Conseil Municipal souhaite rendre un avis sur la consultation au sujet de l'autoroute Poitiers/Limoges :

- Considérant que la difficulté majeure concerne le trafic local qui engorge quotidiennement cette voie et que le projet d'autoroute ne résout pas ce problème, les élus préconisent l'aménagement de l'axe Poitiers/Limoges en 2x2 voies. Cette solution permettrait de limiter les coûts d'infrastructures et éviterait de détruire de nombreux hectares agricoles.
- Compte tenu de l'investissement nécessaire, les travaux interviendront sans doute en plusieurs phases. Aussi, la Ville de Saint-Benoît souhaiterait voir être aménagée en priorité l'entrée de la ville de Poitiers.



> Enfin, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un lancement des travaux d'ici 2025, suite à une prise de décision rapide des personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité APPROUVE les dispositions précitées.

Pour extrait conforme le 9 mars 2022

